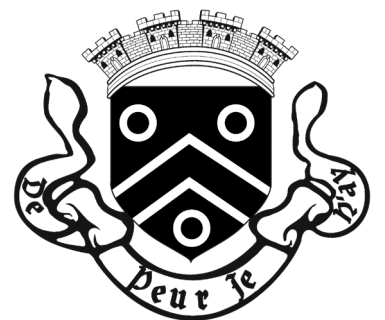




Mon dossier



MOBILITÉ DURABLE :
PRIME À L'ACQUISITION D'UN
VÉLO





La Mobilité : un enjeu majeur pour un “Genay demain” naturel et tranquille.



A travers son Agenda 21 et son adhésion au Plan Climat Air Energie de la Métropole de Lyon, Genay s'est engagée à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La municipalité souhaite encourager et faciliter les mobilités douces sur le territoire et la pratique du vélo, particulièrement pour les déplacements domicile / travail (Vélo taffeur.euse.s)

Afin d'atteindre cet objectif, la Commune avec la Métropole entend développer une politique de mobilité en faveur de la marche et du vélo. Pour cela, il est proposé d'instaurer une aide financière, complémentaire à l'aide de la Métropole, à l'acquisition d'un vélo pour encourager les déplacements domicile / travail.

Le conseil municipal de Genay du 24 septembre a délibéré sur un montant d'aide à l'acquisition d'un vélo à 50% du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 100€ par matériel acheté ou réparé et par bénéficiaire majeur résidant à Genay sans condition de ressources. Un budget de 3 000 € sera alloué à ce dispositif. Le matériel éligible à l'aide concerne tous les types de vélos, destinés à l'utilisation domicile / travail.

Genay s'engage : Par délibération en date du 8 juin 2020, la Métropole de Lyon avait renforcé son propre dispositif. L'aide financière a été fixée à 50% du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 500€, par matériel neuf ou d'occasion acheté et par bénéficiaire. Les matériels éligibles au dispositif sont : vélos cargos familiaux et pour personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, vélos pliants et vélos à assistance électrique. L'aide est octroyée pour les achats et les réparations de matériel réalisés entre le 17 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

MES NOTES :





Formulaire de demande de prime



Délibération du Conseil municipal n°DEL2020-058, en date du 24 septembre 2020
La prime ne peut être accordée qu'aux personnes physiques majeures.
Une seule demande pourra s'effectuer par personne dans le cadre du dispositif.

Date de la demande :/...../.....

NOM.....

PRÉNOM.....

Date de naissance :/...../.....

Adresse : 69 730 GENAY

Tel.: Mail :

RIB :

Type de vélo acheté ou réparé pour lequel la subvention est demandée :

.....

Vendeur :

Prix d'acquisition ou de réparation TTC :€

Je soussigné,, déclare que les renseignements fournis et les documents justificatifs sont strictement exacts. Je m'engage à ne pas revendre, dans un délai de trois ans, le matériel objet de la demande de subvention.

Fait pour valoir ce que de droit,

A Genay, le.....
Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration

Prime attribuée :



Pièces à fournir obligatoirement avec la demande



- ▶ Attestation de domicile à Genay (attestation fiscale) ;
- ▶ Engagement sur l'honneur de l'utilisation du vélo pour des trajets domicile / travail ;
- ▶ Certificat de travail de l'employeur ou certificat d'inscription à Pôle emploi ;
- ▶ Facture d'achat ou de réparation acquittée d'un matériel éligible à l'aide ;
- ▶ RIB au nom du demandeur.

Pour plus d'informations **sur rendez-vous :**

Mairie de Genay
BP 71
69 726 Genay Cedex
contact@villedegenay.com

Ouverture

Lundi/Jeudi/Vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
Mardi 8h30-12h et 13h30-19h
Mercredi 8h30-12h
Samedi 9h-11h30

